DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton Causse et Rougiers

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE n° 16/2015

<u>Objet</u> : Occupation du domaine public

Le maire de la commune de Montlaur ;
VU l'article 25 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.22313-1 à L.2213-4 ;
VU la demande en date du 21/07/2015 de l'entreprise Albigès Coopaction, 73 chemin de Manges-pommes 31520 RAMONVILLE-ST-AGNE qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à Verrières, rue Basse ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

A R R E T E :

<u>Article 1</u>: L'entreprise Albigès Coopaction, 73 chemin de Manges-pommes 31520 RAMONVILLE-ST-AGNE est autorisée à occuper le domaine public, à Verrières, rue Basse, commune de Montlaur, au droit de la propriété de Mme HEDAN Eliane, parcelles cadastrées Section K N° 298-299 afin de mener à bien les travaux suivants :
- Réfection et surélévation de la toiture d'une grange, la réfection de la toiture de la maison d'habitation et pose d'une fenêtre de toit

<u>Article 2</u> : Les travaux se dérouleront à partir du 1er septembre 2015 pour une durée d'un mois et demi, et nécessiteront les dispositions suivantes :
- installation d'un échafaudage
- dépôt de matériaux

<u>Article 3</u> : L'entreprise Albigès Coopaction réalisera sous sa responsabilité l'affichage, la signalisation ainsi que la protection du chantier.

<u>Article 4</u> : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés et :
- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur
- notifié à l'entreprise Albigès Coopaction

Fait à Montlaur le 27 juillet 2015.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE